

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle « La Capucine », sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

Ordre du jour :

Appel nominal

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 23 Septembre 2025

Communications et Informations diverses

Délibérations :

- Personnel Communal :
 - Mutuelle Santé : adhésion convention CDG76 / participation financière à compter du 1^{er} Janvier 2026
 - Poste Agent technique polyvalent : autorisation recrutement contractuel
- Finances :
 - Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables
 - Ecole l'Envolée : demande subvention classe découverte
 - Révision tarifs communaux au 1^{er} Janvier 2026
- Clos Lepinay :
 - EPF Normandie : convention abaissement de charge foncière logements Alcéane
- Salle Polyvalente :
 - Modification du règlement locatif

Point Écoles

Questions diverses

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Adjoint au Maire

Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme HAUCHECORNE Céline, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER Jonathan, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAI Marie-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusées mais non représentées :

Mme ESTRIER Brigitte

Mme SAMPIC Caroline

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Ghislaine BUREL est nommée secrétaire de séance par 13 voix.

- **Approbation du procès-verbal du 23 Septembre 2025**

M. VASSE : Le procès-verbal a été mis en ligne sur la plateforme « Omnispace ».

19h05 - arrivée de Mme ESTRIER Brigitte

Avez-vous des remarques ou des observations ? **Non.**

Le procès-verbal du 23 Septembre 2025 est adopté par 14 voix.

- **Communications et informations diverses**

→ **Communauté Urbaine :**

→ **Projet Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

M. VASSE : L'enquête publique s'est clôturée le 29 septembre dernier. La commission d'enquête a analysé les avis exprimés afin de constituer un rapport, formuler des conclusions et rédiger un avis sur le PLUi. Quelques questions ont été abordées lors d'une réunion technique qui s'est tenue dans les locaux de la Communauté Urbaine, sur des ajustements ponctuels. Le PLUi devrait être adopté en février par la Communauté Urbaine. Différentes remarques ont été formulées et le commissaire enquêteur a apporté les réponses.

→Voirie et Mobilité

M. VASSE : Une rencontre s'est tenue avec les Élus le 7 novembre dernier à la Maison du Territoire de Criquetot l'Esneval. Je donne la parole à M. RAGNEAU qui représentait notre commune.

M. RAGNEAU : Je vais faire un résumé succinct des différents sujets présentés. Tous ne concernaient pas la commune.

Un des sujets abordés, concernait le plan vélo. Pour la commune de Graimbouville, il y a un différend sur le parcours. Celui proposé, passe par la route, alors que nous, nous souhaitons utiliser le chemin rural qui mène vers la gare afin de mettre en sécurité les utilisateurs de cet accès. Cela n'a pas été statué et sera décidé plus tard. Il a été rappelé que l'enrobé sur les zones cyclables, même s'il existe d'autres solutions, reste la préférence de la Communauté Urbaine, car cela évite les problèmes d'entretien. C'est le sillon ferroviaire qui est privilégié. Cela représente un coût de 8 millions d'euros sur 5 ans. Il y a 178 projets pour un montant équivalent à 60 millions d'euros. De ce fait, il y a des priorités.

Le sujet suivant concernait les ouvrages d'art, mais sur la commune, nous ne sommes pas concernés par les ponts, les passerelles et les murs de soutènement. Ce budget est assez conséquent aussi. C'est 500.000 euros par an. 116 ouvrages ont été recensés donc 82 ponts sur 18 communes comme Harfleur, Le Havre, Montivilliers. 5 ponts sont de la responsabilité de la SAPN, et 5 de la SNCF. L'état des lieux à l'heure d'aujourd'hui : 60 % de ces ouvrages sont en bon état ou sont satisfaisant et ne nécessitent pas d'intervention d'urgence. 30 % nécessitent une action et 4 % une intervention pour des raisons de sécurité notamment au niveau des garde-corps.

Ensuite a été abordé les bornes pour les véhicules électriques. Ce n'est pas encore opérationnel au niveau des bornes de recharge qui ont été installées un peu partout. Les dernières mises en service sont prévues pour le 28 décembre comme celle située devant la Mairie. Le premier bilan, sur la fiabilité du matériel, pour celles raccordées, est satisfaisant. Ces bornes sont toutes neuves, donc à voir comment cela vivra dans le temps. Par contre, l'assistance téléphonique à partir des bornes, est gérée par une entreprise qui n'a rien à voir avec les bornes et cette assistante est complètement inappropriée.

Sur le point des éclairages publics avec notamment le passage en led, le déploiement est conforme aux prévisions. Il reste 5 300 points prêts à mettre en œuvre, c'est planifié et le matériel est disponible. La fin du marché en cours s'arrête le 4 janvier prochain. Les coûts seront donc renégociés et probablement pas à la baisse. Une proposition est faite de reculer au maximum l'équipement sur les communes qui le souhaitent pour retarder l'investissement en fonction des difficultés de financement. Sur la commune, nous avons un point lumineux endommagé, mais nous ne nous sommes pas compris avec la Communauté Urbaine, car les services nous précisent que le lampadaire T16A002, situé en face de la sortie du chemin du moulin à vent, serait détruit alors qu'il est bien debout à la verticale, mais il n'éclaire pas. Par contre, celui situé au niveau du terrain de loisirs est effectivement concerné car accidenté.

Je propose, que les slides présentés lors de cette rencontre soient publiés sur notre plateforme « Omnispace ».

M. VASSE : Oui, nous mettrons les supports de présentation sur notre plateforme.

Concernant les économies d'énergie sur les points lumineux, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la Communauté Urbaine, va intervenir sur les routes communales et il restera à notre charge les routes départementales. Sur la commune, nous sommes environ en termes de points lumineux, moitié sur les routes communales et moitié sur les départementales. A ce jour, je n'ai pas donné suite concernant notre partie à charge, nous verrons bien sur le prochain budget, car nous devons avoir eu le retour de toutes nos demandes de subventions en cours ainsi que le remboursement de la TVA du bâtiment pour étudier le financement de la partie communale, sachant que le coût est d'environ 30.000 euros, et qu'une aide du Fonds Vert peut être demandée.

M. RAGNEAU : D'où la proposition de programmer cet investissement sur l'année 2027.

M. VASSE : La prochaine équipe municipale décidera, ou pas, de donner suite à ce projet de mise en led de l'éclairage public. Pour les travaux, nous étions concernés par un fil à enterrer entre deux lampadaires sur la route de Saint-Romain et par la suppression de l'horloge située au niveau du centre-équestre « rando-équestre » pour mettre un point lumineux solaire, comme cela, l'abonnement d'électricité pourrait être supprimé. Concernant le lampadaire abîmé, il y a eu une inversion car, certes c'est le bon numéro « 16 », mais pas les bonnes lettres et pas la bonne adresse. Je vous remercie M. RAGNEAU pour ce résumé.

→ Travaux

→ Bâtiment technique :

M. VASSE : Nous avons encaissé les soldes des subventions : soit pour le Département, 51.652 euros le 9 octobre 2025 et pour le Fonds de Concours, 9.478.64 euros le 23 octobre dernier. Le montant des financements est un peu supérieur à ce que nous avions initialement prévus. Aussi, la différence de fond de concours sera affectée aux travaux programmés dans le cimetière. Pour l'opération « bâtiment technique », il nous restera à percevoir le remboursement de la TVA.

→ Rénovation énergétique

M. VASSE : Je donne la parole à M. LEMAIRE en charge de ce dossier.

M. LEMAIRE : Les travaux commenceront normalement le 19 janvier prochain pour la partie ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) par la société MJRF MONTEIRO, Lot N°1. De base, le projet était prévu être mis en œuvre pendant les vacances scolaires, mais le timing n'était pas bon vis-à-vis des finances communales à cause du retour tardif des subventions accordées. Remettre le projet sur le prochain mandat était gênant. Aussi, nous avons préféré, en coordination avec le directeur de l'école, de mettre en sécurité, pour les enfants, la partie au milieu de la cour d'école et la partie située derrière. Pour la Mairie, cela ne pose pas de problème de sécurité. Ensuite, viendra le changement de chauffage, qui devrait durer environ deux mois.

M. VASSE : Merci. Nous avons aussi informé nos locataires de la gêne occasionnée. Pour la partie pompe à chaleur, cela se fera certainement qu'après mars. Nous avons eu aussi un rendez-vous avec ENEDIS.

M. LEMAIRE : Oui, et c'est toujours très compliqué avec cette société. Je n'ai pas encore eu de retour pour la mise en œuvre concernant la conformité de notre branchement électrique, car nous devons passer en triphasé avec les pompes à chaleur. Nous avons déjà connu ce genre de souci avec le bâtiment technique car ils sont intervenus avec leur boîtier à la fin du chantier ! Et, à ce jour, je n'ai pas plus de nouvelles.

M. VASSE : Nous avons enfin une interlocutrice.

M. LEMAIRE : Oui une interlocutrice mais cela ne me satisfais pas. J'attends de voir.

M. VASSE : Merci pour ces informations.

→Défibrillateur Salle Polyvalente

M. VASSE : Le nouveau défibrillateur a été installé et l'ancien porté à la déchetterie. Notre demande de versement de subvention a été faite le 14 octobre dernier; nous sommes en attente de son versement.

→Associations / manifestations communales

M. VASSE : Suite aux versements des subventions, nous avons reçu les remerciements de l'association « Rêves » ainsi que ceux du Comité de la FNACA de Saint-Romain.

Nous avons accueilli, samedi matin à la salle polyvalente pour la 20ème journée nationale des assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance. Il y avait beaucoup de monde, la salle était comble. C'était une matinée « ateliers » avec les assistantes maternelles, les enfants, les parents pour faire connaître et valoriser la profession. Il y a eu un temps d'échanges avec les élus le midi. L'après-midi, ils ont rangé eux-mêmes la salle. Cette rencontre s'est bien passée. Le relais apprécie toujours de venir sur notre commune.

PV conseil municipal du 25 Novembre 2025

Je souhaite remercier M. DUMESNIL pour avoir prêté sa cour afin de servir de parking, bien pratique car comme il y avait vraiment beaucoup de participants cela aurait été compliqué de garer toutes les voitures dans le bourg.

M. DUMESNIL : De rien.

M. VASSE : Nous accueillerons de nouveau le Relais à partir de janvier 2026 dans la salle « La Capucine » pour des ateliers yoga en direction des enfants.

Mme ESTRIER : Le relais viendra régulièrement ?

M. VASSE : Oui, chaque vendredi matin.

M. DUMESNIL : Y aura-t-il besoin de stationnement ?

M. VASSE : Non, car ces ateliers se passent en petits groupes. La journée nationale des assistantes maternelles est un autre type d'évènement.

Mme ESTRIER : Nous avons ressenti une très bonne dynamique. Les assistantes maternelles ont présenté un spectacle écrit, mis en scène et aminé par elles-mêmes. Ce relais fonctionne bien.

M. VASSE : La gestion de l'espace « crèche » de Saint-Romain qui hébergeait le Relais d'Assistants Maternelles a été repris par la Communauté Urbaine, ainsi que le personnel et cela se passe vraiment très bien. C'est pour cette raison que le relais se déplace à nouveau dans les communes et cela profite aussi aux assistantes de notre commune.

Nous avons aussi eu d'autres évènements. Je laisse la parole à M. Laurent LEMAIRE en charge de la commission « fêtes et cérémonies ».

M. LEMAIRE : Il y a environ un mois, nous avons accueilli les nouveaux arrivants. 16 familles et 14 bébés étaient concernés. Seulement 7 familles sur les 30 invitées étaient présentes. Soit, 25 % de retour, c'est le plus faible taux depuis que nous organisons cet évènement, et c'est vraiment dommage. Cette action a pour but de faire connaître le village, ceux qui y assistent restent, parlent longtemps, et il y a beaucoup d'échanges. A voir sur le prochain mandat ce qu'il conviendra de faire, continuer ou pas ! C'est un bon moment pour présenter la commune avec ses qualités et ses défauts. Nous avons les défauts d'une municipalité rurale avec quelques bruits et c'est normal. Nous n'avons pas les bruits de la ville mais ceux de la campagne. Les gens sont très contents d'habiter Graimbouville.

Samedi matin dernier, nous avons planté le seul arbre pour le seul enfant dont la famille a répondu à l'invitation lors de la journée des nouveaux arrivants. Je remercie Mme LETESTU qui est allée chercher le figuier et Sixtine qui a creusé le trou pour cette plantation.

Ensuite, nous avons eu le 11 novembre, conjointement avec la cérémonie du souvenir, des remises des médailles du travail. Je pense que cette formule ne pénalise pas la location de la salle le week-end. Auparavant, les récipiendaires étaient alignés, nous les présentions et leur

donnions les médailles. Là, nous avons commencé par prendre le verre de l'amitié et au milieu des échanges verbaux, nous avons présentés les médaillés. Seulement deux personnes étaient présentes sur la dizaine invitée. Certes, nous sommes moins attirant financièrement que les entreprises puisque nous offrons juste un livre en cadeau, mais ceci dit, cet instant reste toujours un moment d'échanges. Je regrette que les invités qui ne pouvaient pas être présents n'aient pas eu la décence de répondre. Je remercie ceux qui sont venus ainsi que ceux qui ont aidé au service.

Il y a aussi eu une exposition culturelle faite de photographies et de peintures organisée par Mme RAGNEAU avec le soutien de la mairie (prêt de la salle) et du Comité des fêtes (gestion de la buvette). Mme RAGNEAU a organisé cette exposition avec son mari.

M. RAGNEAU : M. CHARDEY a donné un bon coup de main pour la manutention des panneaux d'exposition.

M. VASSE : Les enfants de l'école de Graimbouville sont venus visiter l'exposition le lundi matin. Je n'ai pas eu de retours directs, mais cela s'est bien passé. Les enfants étaient contents ainsi que les organisateurs, le plaisir était partagé.

M. DUMESNIL : Il y avait aussi les enfants de l'école de Saint-Gilles ?

M. VASSE : Non, uniquement les enfants de l'école de Graimbouville. C'est compliqué de faire déplacer les enfants. C'est bien d'amener des maternelles dans une exposition comme celle-ci.

M. LEMAIRE : Faire venir les CE et CM de Saint-Gilles aurait été bien aussi, mais cela avait un coût pour le car. Même pour un petit trajet, c'est environ dans les 300 euros.

M. DUMESNIL : Je reviens juste sur le 11 novembre. J'ai échangé avec le Maire d'une autre commune récemment, leur cérémonie se déroule le 10 novembre afin que les scolaires se joignent à eux. Peut-être voir sur le prochain mandat ?

M. LEMAIRE : C'est le cas dans la commune de Sainneville sur Seine.

M. VASSE : Cela pourrait être étudié. Quand nous, nous étions à l'école, nous étions tous au pied du monument aux morts le 11 novembre et le 8 mai avec le directeur de l'école et les instituteurs, mais cela s'est totalement perdu.

Il y aura aussi un concert à l'église de Graimbouville samedi soir prochain.

Mme ESTRIER : Oui, ce sera un orchestre à cordes avec une clarinette, une guitare et un piccolo autour de la thématique de Noël. À cette occasion, il y a aussi eu une animation musicale à l'école de Saint-Gilles afin de présenter ce qu'était un violon, la famille des cordes... et nous avons joué des morceaux devant la classe des CP et des CE1/CE2.

Venez nombreux. J'ai des tracts à vous donner si vous voulez bien les distribuer dans les boîtes aux lettres. L'information a été aussi publiée sur Facebook.

M. VASSE : Le concert aura lieu à 18h.

Mme ESTRIER : Pour les Elus et les participants, un pot est prévu ensuite.

M. VASSE : Je rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier à 19h.

Le goûter de Noël des anciens est prévu le 19 décembre, vous êtes invités mais celui-ci est organisé par le CCAS.

M. LEMAIRE : Les invitations ont déjà été distribuées.

Mme ESTRIER : Il y aura la participation des enfants durant cet après-midi.

M. VASSE : En effet, un atelier est prévu le matin avec l'association « Graine en main ». Le but de cette animation étant un échange intergénérationnel.

M. VASSE : La pièce de théâtre prévue le 1^{er} février 2026 est annulée.

M. LEMAIRE : En effet, l'association rencontre un problème de comédiens. Ils reprendront contact avec le CCAS en septembre prochain.

M. RECHER : Souhaitez-vous que je contacte une troupe que je connais ?

M. VASSE : Nous avons bloqués la salle polyvalente pour cette manifestation car c'était le seul créneau de disponible. Nous avons donc réouvert ce créneau et celui-ci a déjà été réservé.

Le repas des aînés offert par le CCAS aura lieu le 22 février 2026.

- **Délibérations**

- **Personnel Communal:**

- **Protection Sociale Complémentaire –Risque Mutuelle Santé**

**→ADHÉSION CONVENTION CDG76 / PARTICIPATION FINANCIERE À
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026**

M. VASSE : Comme stipulé lors du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier, le projet de délibération pour l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Mutuelle Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 / MNT et la participation financière de la collectivité (15 euros/mois/agent) a été soumis, pour avis, au Comité Social Territorial. Celui-ci a émis un avis favorable lors de sa réunion du 29 septembre 2025.

Etes-vous d'accord pour adhérer à cette convention et de participer au financement de cette protection complémentaire à hauteur de 15 euros par agent et par mois, et ce, à compter du 1^{er}Janvier 2026 ? **Oui.**

PV conseil municipal du 25 Novembre 2025

Pour rappel, la participation se fera pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion.

La MNT propose 3 formules. Nous ne connaissons pas les tarifs au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation entre le Centre de gestion 76 et la MNT en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 Septembre 2025,

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du Code Général de la Fonction Publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de 6 ans. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristique du contrat-groupe « santé »

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du code de la sécurité sociale, à savoir :

*Niveau 1 - De base
Niveau 2 - Confort
Niveau 3 - Renforcée*

Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayant-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.

Il revient à chaque agent de décider ou non d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire.

Les montants de cotisation indiqués sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle du montant de cotisation, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

L'aide financière mensuelle est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent, dans la limite du montant de la cotisation dû par l'agent.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,*
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».*
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€, par agent, par mois, qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion*

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en découlant*
- *D'inscrire au budget primitif 2026, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.*

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention CDG76 pour le risque Mutuelle Santé et de fixer la participation financière de la collectivité à hauteur de 15 euros par agent et par mois, à compter du 1^{er} Janvier 2026 par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

→POSTE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT – AUTORISATION RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL (commune de moins de 1 000 habitants)

M. VASSE : Le contrat de l'agent technique arrive à son terme le lundi 5 janvier 2026. Dans le cadre de la procédure de renouvellement, il lui a été proposé de poursuivre ce contrat dans les mêmes conditions. Par courrier reçu le 21 novembre dernier, l'agent concerné nous a informés de son souhait de ne pas renouveler son contrat pour des raisons qui lui sont propres. Il cessera ses fonctions à la fin de celui-ci. Il a posé ses congés pour les fêtes de fin d'année et ceux-ci seront ainsi soldés.

Suite à cette vacance de poste et pour assurer la continuité du service, je vous propose, ce soir, de délibérer pour :

- Le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent « agent technique polyvalent » sur le grade d'Adjoint Technique à temps complet pour une durée déterminée de 18 mois à compter du mardi 6 janvier 2026

Autorisez-vous le recrutement d'un agent contractuel ? **Oui**

Autorisez-vous l'inscription des crédits nécessaires au budget et m'autorisez-vous à signer les documents nécessaires ? **Oui**

Une fois la délibération prise, nous sommes tenus d'effectuer une déclaration de vacance de poste auprès du centre de gestion et d'assurer la publicité de l'offre pour ensuite recevoir d'éventuels candidats comme la dernière fois. Nous ferons une sélection des curriculum vitae et recevrons les candidats pour les entretiens.

En termes d'organisation, nous allons rester sur le même profil de poste à temps complet, avec la répartition suivante : 50% agent technique pour l'entretien des extérieurs et 50% agent technique pour l'entretien des locaux. Pour rappel, certaines activités seront en externalisation notamment les tontes et l'entretien des voiries. Economiquement, cette répartition de travail est une bonne solution. Si ce type de poste n'était pas adapté, nous étudierons d'autres possibilités, mais pour le moment, je souhaiterais que nous retenions cette façon de travailler. Les horaires peuvent toutefois être adaptés en fonction de la personne recrutée. L'agent travaillait le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le samedi matin avec des amplitudes horaires.

Celles-ci avaient été définies avec lui. Une des seules contraintes qui avait été imposée était de prendre des congés sur les vacances scolaires.

L'an dernier, nous avons reçu 5 personnes. C'est un poste ouvert aux hommes comme aux femmes car il n'y a pas de travaux physiques trop pénibles. Certaines communes recrutent des agents féminins pour l'entretien des espaces verts, car de plus en plus de femmes conduisent des camions ou des tracteurs. J'ai passé le message à 2 ou 3 personnes cet après-midi, vous pouvez également en parler autour de vous afin que les personnes puissent nous déposer leur CV.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique par délibération en date du 24 septembre 2024.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 18 mois à compter du 6 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet, pour une durée déterminée de 18 mois à compter du 6 janvier 2026.*
- *La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2026.*

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent, grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet (50% entretien des extérieurs, 50% entretien des locaux) pour une durée déterminée de 18 mois à compter du 6 janvier 2026 par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

○ **Finances :**

Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables

M. VASSE : Le Service de Gestion Comptable d'Harfleur nous a exposé le 1^{er} octobre dernier que des créances n'ont pu être totalement recouvrées. Après 2 ans, lorsque des titres n'ont pu être encaissés, le risque d'irrécouvrabilité est considéré. Le montant de ces créances

irrecouvrables s'élève à 421,66 euros dont 0,98 euros lié à des cotisations Ircantec du 4^{ème} trimestre 2022 et 420,68 euros concernant des chèques rejetés suite à une location de salle en mars 2023. Malgré tout le processus de poursuites mis en place par le service comptable, celui-ci s'est avéré infructueux. Une rencontre avait eu lieu en Mairie avec la personne concernée en octobre 2023 pour étudier la situation, un paiement de 200 euros avait été effectué, mais après vérification, celui-ci a été encaissé sur le budget d'une autre commune où des sommes étaient également dues. Le montant de la location de la salle s'élevait à 483 euros. Suite aux chèques rejetés, seuls 62,32 euros ont été recouvrés après saisie sur salaire en 2025. Nous ne sommes visiblement pas la seule commune à être concernée et le S.I.V.O.S a également rencontré le même problème avec cette même famille.

La réglementation impose aux communes de faire des provisions lorsqu'un risque patrimonial est avéré, aussi des crédits ont été inscrits au BP 2025. Le Service de Gestion Comptable nous propose d'effacer directement les dettes en délibérant pour ces admissions en non-valeur.

M. DUMESNIL : Cela concernait une location de salle ?

M. VASSE : Oui.

M. DUMESNIL : Comment sont payées les locations de salle aujourd'hui ?

M. VASSE : Ce sont des règlements par chèque. Un à la réservation, le solde à l'état de lieux de sortie.

M. DUMESNIL : Nous ne pouvons pas faire payer la totalité de la location à la réservation ?

M. VASSE : Non, car nous avons le relevé du compteur électrique avec l'état des lieux de sortie à prendre en compte.

En 25 ans, c'est la première fois que nous rencontrons cette situation. Nous avons eu, une fois, un chèque sans provision mais nous nous étions retournés contre le locataire qui s'était porté garant car la location était pour une personne n'habitant pas la commune. Là, le locataire habitait la commune. Des démarches ont été faites, car j'avais convoqué, comme le SIVOS d'ailleurs la personne, la trésorerie a effectué des recherches et appliqué toute la procédure en matière de poursuites.

Autorisez-vous l'admission en non-valeur de ces créances irrecouvrables ? **Oui**

Certaines créances demeurent irrecouvrables, même après les poursuites effectuées par le comptable public, il est alors fondé à demander à la Collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées.

L'admission en non-valeur peut concerner des créances irrecouvrables ou des créances éteintes :

- Créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement, poursuites sans effet...). Il est précisé que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur.

- La créance éteinte faisant suite à une décision juridique s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. (Procédure en rétablissement personnel, clôture pour insuffisance d'actifs lors de liquidations judiciaires...)

Vu la liste d'admissions en non-valeur numéro 7503741512 présentée par le comptable du SGC d'Harfleur en date du 1^{er} octobre 2025 pour un montant de 421,66 €.

Le Conseil Municipal décide :

D'admettre les créances inscrites sur cette liste en non-valeur et d'émettre le mandat au compte 6541 (Admissions en non-valeur).

Le Conseil Municipal décide d'admettre les créances irrécouvrables listées en non-valeur, par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

- **Ecole l'Envolée - demande de subvention pour une classe de découverte**

M. VASSE : Par courriel de M. HELOUIN en date du 29 octobre 2025, nous avons reçu une demande de subvention concernant un projet de classe de découverte prévu en juin 2026 pour les classes du CE1 au CM2. Je précise que ce soir, nous ne pouvons donner qu'un engagement de principe, car ce sera la nouvelle équipe municipale qui votera cette subvention lors de l'élaboration du budget 2026. Mme ESTRIER qui suit également le dossier complètera mes propos.

Ce projet de classe de découverte emmènera les enfants de l'école de Saint-Gilles du CE1 au CM2, du 22 juin au 26 juin 2026 à la découverte des volcans d'Auvergne. Le budget global de l'opération s'élèverait à 22.000 euros.

Mme ESTRIER : A la réunion des parents, il a été annoncé un budget d'environ 21.800 euros.

M. VASSE : Il y aurait 5.100 euros de frais de transport et 17.010 euros pour l'hébergement et les activités, ce qui fait 22.110 euros. Les familles paieraient 60 euros par nuitée soit un total de 240 euros pour la semaine. Nous ne connaissons pas exactement le nombre d'enfants concernés pour calculer le montant total de la participation des familles.

Mme ESTRIER : Oui, il y aurait 48 enfants.

M. VASSE : Il resterait donc à financer environ 10.000 euros. Pour refaire un peu l'historique, il avait été dit que les classes qui partiraient avec des nuitées auraient une subvention. Quand la communauté de communes Caux Estuaire s'est créée, elle a repris cette initiative en versant une subvention pour les classes de découverte sur présentation du projet PV conseil municipal du 25 Novembre 2025

de classe. Au cours d'un mandat, il avait été décidé, pour que cela soit plus simple, un versement annuel fait directement aux écoles, et après, celles-ci préparaient leur voyage. Concernant notre RPI, ce sont les communes qui ont perçu l'argent, et il avait été dit -et cela a été reconduit au moment de la nouvelle intercommunalité avec la création de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole- dans le pacte financier, que nous fléchions à hauteur de

1.440 euros par an et par commune, pour les classes de découverte avec nuitée. Saint-Gilles de la Neuville perçoit 1.440 euros ainsi que Graimbouville. C'est la commune qui gère comme elle veut, soit reverser ou pas cette somme. La commune de Saint-Gilles de la Neuville verse les 1.440 euros annuellement à la coopérative scolaire. Notre commune avait pris un autre principe : versement sur présentation d'un projet. Nous avons également dit que cette subvention devait aussi servir pour l'école maternelle de Graimbouville. Nous versons chaque année 500 euros à la coopérative scolaire de notre école. Je voulais vous proposer ce soir, de prendre une délibération de principe -car ce sera à la prochaine équipe municipale de prévoir sur son budget 2026 cette subvention- pour verser la quote-part réservée pour les voyages scolaires. Nous retirons les 500 euros que nous donnons à la coopérative de Graimbouville sur les 1.440 euros et nous multiplions cette somme par 4 (années 2023 à 2026 prises en compte), car le dernier voyage en classe découverte remonte à 2022, soit 3.760 euros. Cette somme n'étant pas inscrite sur l'exercice 2025, elle ne pourra être prise en compte que sur le budget 2026.

En 2022, les enfants étaient partis à Paris, mais le projet avait été préparé un peu au dernier moment. Nous avons délibérés mais ils avaient dû recevoir l'argent 8 jours avant de partir, cela avait été compliqué au niveau de leur organisation. L'idée des volcans d'Auvergne change et c'est plutôt sympa.

Prenons-nous un accord de principe ce soir, car ils ont besoin d'établir leur plan de financement et ne peuvent attendre le vote du budget 2026 ? Les familles doivent aussi s'organiser sachant que pour certaines, ce projet représente une certaine somme surtout quand deux enfants d'une même famille partent.

Etes-vous d'accord pour que nous actions cet accord de principe dans le procès-verbal de ce soir et que ce projet sera soumis à la prochaine équipe en place ? **Oui**

Mme HAUCHECORNE : Cela concernera-t-il aussi les CP de Saint-Gilles ?

Mme ESTRIER : Non.

Mme HAUCHECORNE : Une subvention de 500 euros est versée pour l'école de Graimbouville, mais pour les CP maintenant scolarisés à Saint-Gilles et qui ne partent pas en voyage ?

M VASSE : La coopérative scolaire n'est pas en difficulté.

M. DUMESNIL : Vous savez comment sera bouclé le restant du budget ?

Mme ESTRIER : Oui, avec la coopérative scolaire.

M. DUMESNIL : Des kermesses ou autres manifestations sont-elles prévues ?

Mme ESTRIER : Oui les parents d'élèves se mobilisent bien pour avoir d'autres sources d'argent. D'ailleurs il y a bientôt le marché de Noël.

M. VASSE : Il manquerait environ 1.300 euros.

M. DUMESNIL : Ne pouvons-nous pas faire un effort de financement supplémentaire ?

M. VASSE : Il faut partir du principe que l'école mène des actions sinon c'est facile de lancer un projet et d'attendre l'argent de tout le monde.

Mme ESTRIER : Dans la mesure où le budget est bouclé, ce n'est pas nécessaire. Si nous ramenons la participation au nombre d'enfants qui partiraient, cela fait une participation de chaque commune autour de 210 euros par enfant. Les parents eux financeraient 240 euros, c'est assez équilibré.

M. TROUVAY : Les parents d'élèves doivent anticiper leurs actions pour pouvoir remplir les caisses des coopératives.

M. VASSE : Globalement, les deux coopératives scolaires se portent bien.

Etes-vous d'accord pour que cela soit acté dans le procès-verbal ? **Oui**

Mme ESTRIER : Je peux transmettre l'information dès jeudi à M. HELOUIN ?

M. VASSE : Oui.

Au niveau des activités prévues, les enfants découvriront les volcans, iront au Parc de Vulcania et à la Roche des Fées et sa faille. Je pense que cela va être un beau voyage.

M. LEMAIRE : Je suis étonné du tarif pour le transport sachant que pour aller à Paris voir un spectacle, le prix du car est de 1.500 euros !

Mme ESTRIER : C'est peut-être du fait du nombre d'enfants. Il y aura aussi quatre accompagnateurs et les enseignants. Ils se sont posés la question du fait du transfert des CP, pour les inclure ou non, mais cela fait un groupe d'enfants trop grand. Ils gardent de toute manière le principe du voyage tous les quatre ans, donc les CP d'aujourd'hui seront concernés à leur tour.

M. VASSE : Le chauffeur doit rester sur place. Dans la proposition, ils passent par un organisme qui s'appelle « OMB Tourisme » et il y a bien l'hébergement et le repas du conducteur inclus.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le versement d'une subvention à hauteur de 3.760 euros sous réserve de l'inscription des crédits par la nouvelle équipe municipale lors du vote du budget de l'exercice 2026, par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

- Révision tarifs communaux au 1^{er} Janvier 2026

M. VASSE : Nous augmentons, tous les ans, nos différents tarifs communaux. Je vous propose une augmentation de 2% (prix arrondis à l'euro supérieur) moindre que l'inflation (2,4%). Les tableaux avec les tarifs actuels et ceux proposés sont les suivants :

Les tarifs Cimetière

➡ Concession

Durée de la concession	Rappel Tarifs au 01/01/2025	Evolution +2% au 01/01/2026
15 ans	55€	57€
30 ans	93€	95€
50 ans	176€	180€

➡ Columbarium

Columbarium 15 ans	195€	199€
Plaque obligatoire	158€	162€
Taxe de dépôt d'urne	53€	55€

➡ Cavurne

Cavurne 15 ans	55€	57€
Cavurne 30 ans	93€	95€
Cavurne 50 ans	176€	180€

Les Tarifs Salle Polyvalente

➡ Location aux Graimbouvillais

<u>SEMAINE</u>	Journée	+2%	Journée Supplémentaire	+2%	Soirée	+2%	Après-Midi	+2%
<u>Grande salle</u>	341€	348€	54€	56€	398€	406€		
<u>Petite salle</u>	221€	226€			245€	250€		

<u>2 salles</u>	401€	410€			459€	469€		
<u>Vin d'honneur</u>							196€	200€
<u>Vidéoprojecteur</u>	59€	61€						
Electricité	Au-delà de 100 KWh: Tarif réglementaire en vigueur facturé selon la consommation relevée							

<u>WEEK-END</u>	Samedi Après-Midi 13-20h	+2%	Samedi Journée 8h-20H	+2%	Samedi et Dimanche 8h-20H	+2%
<u>Grande salle</u>			341€	348€	444€	453€
<u>Petite salle</u>			221€	226€	275€	281€
<u>2 salles</u>			401€	410€	503€	514€
<u>Vin d'honneur</u>	196€	200€				
<u>Vidéoprojecteur</u>	59€	61€				
Electricité	Au-delà de 100 KWh: Tarif réglementaire en vigueur facturé selon la consommation relevée					

➡ Location aux organismes extérieurs

Evolution + 2% au 01/01/2026	Semaine 1 jour (8h-18h)		Week-end / jour (8h-18h)	
Grande salle	378€	386€	378€	386€
Petite salle	162€	166€	162€	166€
Vidéoprojecteur	59€		61€	
Electricité	Au-delà de 100 KWh: Tarif réglementaire en vigueur facturé selon la consommation relevée			

➡ Location des Tentes de réception

Nombre de tonnelles Week-end	Rappel Tarifs au 01/01/2025	Evolution + 2% au 01/01/2026
1	54€	56€
2	88€	90€
3	134€	137€
4	197€	20€
Par journée supplémentaire	21 €	22€

M. VASSE : Nous pouvons augmenter de plus de 2% si vous le souhaitez.

M. RAGNEAU : 2% d'augmentation ne me paraît pas énorme et ne correspond pas à l'inflation !

M. VASSE : Effectivement c'est moins que l'inflation mais je préfère réviser les tarifs tous les ans. Nous avons été plusieurs années sans les augmenter. Sur les locations de salle nos tarifs sont plutôt sur une fourchette haute mais ceux du cimetière sont très bas. Nous redemanderons les tarifs dans d'autres communes. La salle est le seul bâtiment qui permet une rentrée d'argent. Les concessions nous en vendons un grand maximum de 3 par an et les frais pour les relever s'élèvent à environ 1.000 euros. Nous avons regardé le nombre de locations de la salle polyvalente en 2025. Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Nous avons eu 18 locations en 2025. La moyenne est entre 18 et 22 par an. Depuis que nous avons mis la quote-part énergétique en plus, la salle nous coûte moins cher et les locataires font désormais attention à bien fermer la porte.

M. VASSE : C'est vrai qu'ils font davantage attention maintenant que nous facturons l'énergie au prix coûtant.

Mme HAUCHECORNE : Et peut-être aussi moins de bruit ?

M. VASSE : Oui effectivement cela engendre moins de bruit les portes fermées. Nous restons, par contre, sur des locations en soirée en juin mais aucune en juillet et août. En effet, dès qu'il fait beau, les apéros se prennent dehors et cela occasionne du bruit. Cette année au mois de juin, j'ai été appelé pour faire cesser les nuisances sonores.

Etes-vous d'accord avec ces propositions de tarifs ? **Oui**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération N°38/2024 fixant les tarifs communaux,

Vu l'inflation de l'année,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les tarifs communaux fixés par la délibération ci-dessus mentionnée ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} Janvier 2026 les tarifs communaux comme suit :

Les Tarifs Salle Polyvalente

➔ Location aux Graimbouvillais

<u>SEMAINE</u>	<i>Journée</i>	<i>Journée Supplémentaire</i>	<i>Soirée</i>	<i>Après-Midi</i>	<u>WEEK-END</u>	<i>Samedi Après-Midi</i>	<i>Samedi Journée</i>	<i>Samedi et Dimanche</i>
	8h-20h	8h-20h	14h-8h	13h-20h		13h-20h	8h-20H	Du samedi 8h au dimanche 20H
<u>Grande salle</u>	348€	56€	406€		<u>Grande salle</u>		348€	453€
<u>Petite salle</u>	226€		250€		<u>Petite salle</u>		226€	281€
<u>2 salles</u>	410€		469€		<u>2 salles</u>		410€	514€
<u>Vin d'honneur</u>				200€	<u>Vin d'honneur</u>	200€		
<u>Vidéo projecteur</u>	61€				<u>Vidéo projecteur</u>	61€		
<i>Electricité</i>	<i>Au-delà de 100 KWh: Tarif réglementaire en vigueur facturé selon la consommation relevée</i>							

➔ Location aux organismes extérieurs

	<i>Semaine 1 jour (8h-18h)</i>	<i>Week-end / jour (8h-18h)</i>
<i>Grande salle</i>	386€	386€
<i>Petite salle</i>	166€	166€
<i>Vidéoprojecteur</i>	61 €	
<i>Electricité</i>	<i>Au-delà de 100 KWh: Tarif réglementaire en vigueur facturé selon la consommation relevée</i>	

➤ Location des Tentes de réception

	<i>Week-end</i>	<i>Par journée supplémentaire</i>
<i>1 Tente</i>	<i>56€</i>	<i>22€</i>
<i>2 Tentes</i>	<i>90€</i>	
<i>3 Tentes</i>	<i>137€</i>	
<i>4 Tentes</i>	<i>201€</i>	

Les tarifs Cimetière

➤ Concession

<i>Durée de la concession</i>	<i>Tarifs</i>
<i>15 ans</i>	<i>57€</i>
<i>30 ans</i>	<i>95€</i>
<i>50 ans</i>	<i>180€</i>

➤ Columbarium

<i>Columbarium 15 ans</i>	<i>199€</i>
<i>Plaque obligatoire</i>	<i>162€</i>
<i>Taxe de dépôt d'urne</i>	<i>55€</i>

➤ Cavurne

<i>Cavurne 15 ans</i>	<i>57€</i>
<i>Cavurne 30 ans</i>	<i>95€</i>
<i>Cavurne 50 ans</i>	<i>180€</i>

Le Conseil Municipal autorise la révision des tarifs communaux à hauteur de 2% à compter du 1^{er} janvier 2026, par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

○ Clos Lepinay:

- EPF Normandie : convention abaissement de charge foncière logements Alcéane

M. VASSE : Avant de parler de la convention, et comme évoqué lors de la précédente réunion, nous avons eu rendez-vous avec les services de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le 6 octobre dernier concernant le Clos Lepinay. Je m'y suis rendu avec Mme ESTRIER et M. PION. Différents partenaires y assistaient aussi (Véolia, Alcéane, l'Habitat Foncier, le DGA du territoire durable et qualité de vie, le DGA ingénierie et service PV conseil municipal du 25 Novembre 2025

aux usagers, le directeur du cycle de l'eau). Nous savons où cela bloquait et pourquoi. Notre station de traitement d'eau ne peut pas, en l'état, accepter les 24 logements. Il a été demandé au constructeur (Alcéane) de réfléchir à une solution alternative, par exemple, mettre une micro station sur le site en attendant la possibilité de raccordement sur la station. Au fil des discussions, nous nous sommes aperçus que la partie assainissement était compliquée au vu des altimétries de terrain. Il faudrait certainement un poste de relevage eaux brutes. Alcéane a missionné un bureau d'études pour voir ce qui est faisable, en termes d'assainissement autonome, sur cette parcelle. Les analyses de sol et les tests d'infiltration ont été faits par ECR

Environnement début novembre mais je n'ai pas eu de retour. Par contre, la partie financement de la station pourrait bloquer. Alcéane n'avait pas prévu ces frais dans son plan de financement. Les services de la Communauté Urbaine disent que ce ne sont pas à eux de payer. Moi, je trouve pourtant que ce serait mieux que la CU finance cette filière compacte. Une prochaine réunion est prévue le 13 Janvier prochain, cela serait bien d'y retourner à deux voire trois. Une présentation sera faite sur ce qui est possible de réaliser. Le directeur d'Alcéane, M. NIOT est parti en retraite, il a été remplacé par M. HUSSER, qui a réaffirmé demeurer engagé en faveur de ce projet dans lequel Alcéane a déjà beaucoup investi. Les services de la Communauté Urbaine ainsi que le service des eaux ont précisé que si la station était réhabilitée ou remodifiée, ils étaient prêts à laisser cette installation car l'amortissement d'une telle installation d'assainissement serait d'une dizaine d'années. Donc, elle pourrait fonctionner, une dizaine d'années, avec la filière compacte. Voilà où nous en sommes au niveau des études.

M. LEMAIRE : Comment se présente ce genre de station ?

Mme HAUCHECORNE : Est-ce une station d'épuration ?

M. VASSE : Oui, c'est une station de traitement global autonome dimensionnée en rapport avec les 24 logements.

M. LEMAIRE : Où sera-t-elle installée ?

M. VASSE : Quand ils avaient parlé de ce genre de station, il y a quelques années, j'avais demandé s'ils autoriseraient les rejets car les rejets d'une filière compacte ressortent en eaux traitées, donc nous pouvons rejeter dans du réseau pluvial ou dans un fossé, une mare, une rivière. Mais ils disent qu'il y avait trop de matière organique qui arrivait à la station. J'avais pensé qu'ils réaliseraient leur installation, que nous mettrions notre filière entre deux afin de traiter une partie, puis nous ferions un rejet en eau, dans le réseau des eaux usées qui passe sur la route. Et, une fois la station en ordre, nous shuntons et raccordons en direct. Mais dans le cas présent, ils nous disent que ce n'est pas que de la matière organique qui est en surcharge sur la station, ce serait aussi une surcharge hydraulique. Cette surcharge hydraulique, nous la voyons à chaque fois qu'il pleut, la station est pleine, des eaux pluviales se mêlant aux eaux usées. Les pompes se mettent en sécurité et fonctionnent toute la journée. Des traçages à la fumée ont été faits pour diagnostiquer des gouttières raccordées aux eaux usées. La solution,

par rapport à la micro station, c'est de trouver une aire d'infiltration, qui peut être une mare ou une mare sèche.

M. LEMAIRE : Cette micro station pourrait être installée à l'entrée de la maison ?

M. VASSE : C'est aux services de proposer l'idée car le point bas est plus du côté du hameau de l'Aumône mais cela dépendra du diagnostique. C'est pour cela qu'un relevé topographique et des tests de perméabilité doivent être faits.

Mme HAUCHECORNE : L'installation diminuera-t-elle le nombre de places de parking ?

M. VASSE : Non.

Mme ESTRIER : L'idée est de ne pas changer le parc de logements.

M. VASSE : En termes d'emprise au sol de la station, cela représente environ un quart de la pièce où nous sommes. Après c'est l'aire d'infiltration qu'il faut faire.

M. DUMESNIL : Sera-t-elle enterrée ?

M. VASSE : Oui, ce sont les installations de chantier qui sont plutôt posées au sol avec un poste de relevage pour renvoyer l'eau.

Mme HAUCHECORNE : Il faudra une mare en plus ?

M. VASSE : Oui.

Mme HAUCHECORNE : Il faudra plus qu'un quart de la pièce alors !

M. VASSE : C'est pour cela que nous devons étudier. Pouvons-nous utiliser le bassin d'eaux pluviales situé à l'avant ? Pour le moment, je n'ai pas eu plus d'informations du bureau d'études.

Pour revenir à la convention, nous avons été contactés par l'EPF Normandie, (Etablissement Public Foncier de Normandie), qui a acquis, à notre place, le terrain destiné à être cédé à Alcéane pour la réalisation des 24 logements donnant droit à une minoration foncière. Les minorations foncières sont prises en charge par la Région, par l'EPF et la Communauté Urbaine. Dans la convention proposée, le fonds de minoration foncière paiera l'intégralité du foncier, c'est-à-dire qu'Alcéane aura un foncier pour zéro euro. C'est le geste des collectivités, pour inciter à la construction de logements sociaux. Les bailleurs, quand nous les avons rencontrés au début du projet, nous avaient dit que c'était souvent le prix de l'acquisition du foncier qui bloquait. L'EPF a acheté ce terrain, pour nous, 250.000 euros plus les charges et les frais. Le prix de cession sera de 256.000 euros, couverts ensuite par l'EPF à hauteur de 77.000 euros, la région 77.000 euros et la Communauté Urbaine 102.000 euros. Dans cette convention, il est mentionné notamment que l'organisme s'engage à réaliser du logement social, que l'EPF s'engage à financer une partie du fonds de minoration et la Communauté Urbaine à payer aussi une partie de la minoration. Ils souhaitent que nous soyons, par

principe, associés à la signature de cette convention afin de montrer notre soutien à l'opération programmée et que nous sommes acteurs de ce projet communal. Cette signature n'engage pas financièrement la commune. Cette convention sera donc signée par le Président de la Communauté Urbaine, la Mairie de Graimbouville, le directeur général de l'EPF ainsi que le directeur général de Alcéane.

Mme HAUCHECORNE : Ils ne paieront donc pas de taxes foncières ?

M. VASSE : Oui, ils paieront de la taxe foncière ensuite, cette convention concerne l'achat du terrain. Le projet avance, le portage foncier devait se terminer, normalement, début 2025, il a été prolongé jusqu'à fin 2025, c'est pour cela qu'Alcéane doit trouver des solutions. Je rappelle que c'est un projet que nous avons construit, et que nous étions la première commune à travailler avec le STOC (Soutien Opérationnel aux Communes), pour ce projet. Alcéane reprend exactement les formes urbaines que nous avons proposées.

Mme ESTRIER : Ce projet date déjà du mandat précédent.

M. VASSE : Oh oui, il date même de 20 ans.

M'autorisez-vous à signer cette convention ? **Oui**

Dans le cadre du projet du Clos Lepinay situé en cœur de bourg (parcelles cadastrées B N° 721 et B N°724) concernant une opération de construction d'un écohomeau de 24 logements, Monsieur le Maire expose aux membres :

Le projet bénéficie du dispositif d'abaissement de charge foncière, permettant de réduire le prix de cession grâce à la participation financière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de la Région Normandie et de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Une convention formalisant ce dispositif vise à préciser les modalités de financement sera prochainement signée entre le bailleur et les partenaires financeurs. Bien que notre commune ne soit pas l'un de ces derniers, nous sommes conviés à la signature afin de confirmer notre soutien à l'opération programmée par le bailleur, et d'en garantir sa stabilité. Cette signature n'engage pas financièrement la commune mais marque son adhésion au projet et à ses objectifs.

Vu le projet de convention transmis par l'EPF Normandie le 5 novembre 2025,

Considérant le soutien de la commune à l'opération programmée,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention permettant au projet de bénéficier du dispositif de l'abaissement de charge foncière par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

○ **Salle Polyvalente :**

- **Modification du règlement locatif**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : L'article 1 du règlement intérieur de la salle polyvalente -« généralités »- précise que « *la location de la salle polyvalente est un service ouvert aux habitants, à l'école, aux associations de la commune d'intérêt communal, et aux entreprises. Pour les habitants, la location ne peut se faire qu'à but familial et non lucratif* ». Je vous propose d'ajouter cette phrase : « *un prêt gratuit peut être envisagé pour un regroupement familial post funéraire dont le défunt est inhumé dans le cimetière communal* ». Cela nous permet de prêter la salle rapidement quand il y a une détresse familiale et que la famille souhaite organiser un regroupement après une inhumation. Le reste du texte ne change pas et vous pouvez le consulter sur Internet. Cela nous est déjà arrivé de le prêter cette salle par sympathie et bienveillance mais nous voulions légaliser ce prêt.

Autorisez-vous cette modification de l'Article 1 – Généralités- du règlement intérieur de la salle polyvalente ? **Oui**

M. VASSE : Je précise que nous parlons de regroupement de personnes après une inhumation dans notre cimetière communal et pas après une cérémonie sans inhumation à Graimbouville car nous avons déjà eu des demandes de personnes de communes extérieures.

Comme précisé dans le règlement locatif de la salle polyvalente, la commune se réserve le droit de modifier le règlement en vigueur à tout moment,

À la suite de diverses demandes,

Considérant la nécessité d'ajuster le règlement au gré des aléas de la vie,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE après en avoir délibéré, de modifier l'article 1« généralités » du règlement de la salle polyvalente comme suit :

« La location de la salle polyvalente est un service ouvert aux habitants, à l'école, aux associations de la commune d'intérêt communal et aux entreprises.

Pour les habitants, la location ne peut se faire qu'à but familial et non lucratif.

Un prêt gratuit peut-être envisagé pour un regroupement familial post-funéraire dont le défunt est inhumé dans le cimetière communal.

Le locataire devra être présent le(s) jour(s) de la location.

Toute personne représentant la municipalité de Graimbouville peut être se présenter à la salle, pendant la location, en cas de non- respect des consignes de location.

Ce présent règlement vaut pour l'ensemble des utilisateurs de la salle.

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment et sans préavis.»

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'article 1 du règlement de la salle polyvalente par 14 voix POUR (Mme SAMPIC étant excusée mais non représentée).

→Point Écoles

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER, présidente du S.I.V.O.S de l'Union.

Mme ESTRIER : Le premier conseil d'école de l'année s'est tenu le 4 novembre dernier. Une nouvelle équipe de parents d'élèves a été élue. Les effectifs ont été rappelés, ce sont les mêmes chiffres que je vous avais déjà communiqué lors du dernier conseil. Nous avons une élève en maternelle en moins pour cause de déménagement. Aujourd'hui, il y a 108 enfants sur le RPI. Toutes les activités passées ont été rappelées et celles à venir présentées. Le dispositif Phare -projet de l'éducation nationale- concernant le harcèlement scolaire a été renouvelé. Dans les manifestations à venir, il y aura le spectacle de Noël à Graimbouville et le marché de Noël à Saint-Gilles-de-la-Neuville. Tout se passe bien sur les deux écoles. Il n'y a pas de soucis particuliers. Concernant la cantine, pas de faits majeurs mais il y a beaucoup d'enfants inscrits.

M. VASSE : Moi, je suis très inquiet avec le changement des rythmes scolaires, la convention citoyenne nous « rabâche » les oreilles depuis 2 ou 3 jours pour revenir sur la semaine de 5 jours avec des belles activités périscolaires. Les premiers articles sortent dans diverses revues.

Mme ESTRIER : C'est toujours d'actualité car tous les 3 ans, nous sommes interrogés sur les rythmes scolaires. C'est une décision du conseil d'école et du S.I.V.O.S. Nous avons été réinterrogés en décembre 2024 et nous avons revalidé notre choix de rester sur une semaine de 4 jours. Certaines écoles font le choix de rester sur 5 jours. Chaque école fait son choix tous les 3 ans.

M. VASSE : Sauf que là, il sera imposé la semaine de 5 jours en commençant le matin à 9h, et finissant à 15h30 avec des activités périscolaires.

Mme ESTRIER : Tout dépend sur qui reposera la gestion du périscolaire.

M. VASSE : Qui organise, c'est une chose, mais qui paye, en est une autre.

Mme ESTRIER : Le périscolaire n'est pas du ressort des communes.

M. VASSE : J'ai vu des reportages sur ce retour à la semaine de 5 jours.

Mme ESTRIER : Cela ne sera pas forcément sur le samedi matin.

M. VASSE : Non ce ne sera pas le samedi matin, ce sera 5 jours consécutifs. Outre les PEdT (Projets Educatifs de Territoire), cela remet aussi en cause toute l'organisation de l'entretien des locaux, des horaires des agents techniques car cela fait une journée de ménage en plus.

Mme LETESTU : Le transport scolaire sera à revoir aussi !

M. VASSE : Il n'est pas à notre charge, c'est la Communauté Urbaine qui gère ce transport.

Mme ESTRIER : Nous aurons la réunion du SIVOS mercredi 3 décembre.

→ Questions diverses

M. VASSE : Avez-vous des questions ? **M. DUMESNIL**

M. DUMESNIL : Un Élu a-t-il été au congrès des Maires ?

Mme ESTRIER : Non.

M. VASSE : J'y suis allé l'an dernier car j'intervenais sur un stand. Par contre, je suis allé à l'assemblée générale des Maires ruraux.

Avez-vous une autre question ? **M. RAGNEAU**

M. RAGNEAU : Lors du dernier conseil, nous avons parlé d'un projet d'aménagement des intersections du Chemin de l'Aumône et du Moulin à Vent, nous sommes en attente du retour de la direction des routes et de la Communauté Urbaine depuis la réunion d'octobre dernier, je vais les relancer.

M. VASSE : Avez-vous une autre question ? **M. RECHER**

M. RECHER : Je voudrais revenir sur le PLUi. Je ne sais pas si tout le monde a pu lire l'enquête publique. Suite au mémoire en réponse à la Communauté Urbaine concernant l'enquête publique du PLUi, en tant que conseiller municipal et porte-parole des personnes suivantes : M. Denis GIRARD, Messieurs PALACIOS Pol et Matias, Mme ALYANAKIAN et M. ALYANAKIAN, la famille DEGUILLE/RECHER, les contributeurs 240 et 276. Ils ont demandé, lors de l'enquête publique, une révision du PLUi sur les parcelles B707, B708, B464, B463, afin que ces dernières soient de nouveau en zone naturelle et non pas en zone à urbaniser. L'un des argumentaires issu du mémoire est qu'il faut éviter des risques, préserver l'écosystème et caractériser les responsabilités. Les propriétaires de ces parcelles demandent

qu'elles restent bien en zone naturelle et non en zone à urbaniser dans le PLU pour deux raisons très majeures : -des risques naturels (un effondrement historique en 1995 et des affaiblissements récents), -des enjeux environnementaux et juridiques. De plus, il y a un projet de verger naturel sur la parcelle B709, et une préservation d'arbres centenaires. Qui est responsable en cas de dommages liés à l'urbanisation ? Il y a une jurisprudence qui existe sur les troubles de voisinage. Pour les autres contributions, je vous invite à lire le mémoire de la page 66 à 70. La réponse donnée à chaque contributeur a été à peu près la même. Cette contribution est relative à l'identification des zones UE du centre ville/route de Saint Romain, et cette demande nécessite d'être analysée avec la commune avant d'y apporter une réponse précise. Donc, quelle sera la méthodologie proposée aux habitants contributeurs de l'enquête publique afin de leur apporter une réponse précise ? Et, est-ce qu'il y a déjà une analyse faite par la commune par rapport à ces informations ? De plus, ces habitants proposent une rencontre avec la Mairie afin d'être écoutés et entendus par rapport à leurs différents argumentaires évoqués lors de l'enquête publique.

Qu'en pense le conseil municipal ?

M. VASSE : Avant l'enquête publique, il y a eu des réunions publiques. Je ne sais pas qui d'entre vous y a participé ? Peut-être vous-même, c'était à Rolleville ? Ensuite, il y a eu des cartographies présentées et des décisions qui ont été prises en conseil municipal après les réunions de travail des membres du conseil municipal. Je ne vois pas quoi vous dire de plus car nous sommes à la fin de cette enquête. L'enquête publique, ce n'est pas pour rediscuter de l'intégralité du PLUi mais bien pour avoir l'avis des habitants et le rapport du commissaire enquêteur.

M. RECHER : Oui, c'est justement le sens de ma question. La demande faite par ces différents habitants nécessite d'être analysée, avec la commune, afin d'y apporter une réponse précise. Pour l'instant, la Communauté Urbaine ne donne pas une réponse explicite. Les huit familles souhaitent obtenir une réponse précise, savoir s'il va y avoir un changement ou non de zonage, au vu des enjeux environnementaux.

Mme HAUCHECORNE : Si je peux me permettre, ce travail a été tout un cheminement. Là, nous arrivons vraiment comme le dit M. le Maire à la fin du PLUi. Peut-être fallait-il réagir avant ?

M. RECHER : Venir avant ou pas avant, les risques sont bien présents. Vous avez tous vu les cartographies des risques de marnière !

M. VASSE : Il y a d'autres zones constructibles qui sont sur des périmètres de marnière. La preuve en est, il y a un périmètre sur une parcelle de Graimbouville qui a été levé. Il y avait un indice de cavité souterraine, il y a eu des sondages de faits et le risque a été levé. En l'occurrence comme le risque est levé, les gens vont pouvoir construire. Après, si nous utilisons les cavités souterraines comme moyen de non-constructibilité, nous ne construirons plus nulle part !

M. RECHER : Ce regroupement souhaite savoir si la Mairie veut bien rencontrer ces personnes pour échanger avec elles, les écouter, entendre ce qu'elles ont à dire, parce qu'effectivement il y a risque de marnières et d'autres risques encore.

M. VASSE : Je veux bien recevoir ces gens, mon bureau est ouvert, je n'ai jamais refusé aucun rendez-vous jusqu'à preuve du contraire. Que celui qui me dit que je n'ai pas voulu le recevoir vienne me voir. Je reçois toujours tout le monde et ne donne pas des rendez-vous au bout de six mois. Vous pouvez venir me voir, il n'y a pas de souci, mais le PLUi sera arrêté définitivement en février prochain, donc les cartographies ne seront pas retravaillées sinon, il faudrait recommencer toute la procédure y compris avec une nouvelle enquête publique etc....Après, tous les projets d'aménagement du PLUi ont été traités ici. Je n'ai rien caché. Malheureusement, cela fait à peu près quatre ans que nous ne vous avons pas vu, lors des réunions du conseil municipal. Je prends tous les conseillers à témoin, toutes les cartes ont été étalées sur la table.

M. RECHER : Le fait que je sois là ou pas là n'aurait rien changé !

M. VASSE : Aujourd'hui, vous vous mettez porte-parole et vous revenez au bout de quatre ans comme « un cheveu sur la soupe ». Excusez-moi, je veux bien tout entendre et je ne suis pas surpris de vous voir aujourd'hui, mais pas surpris du tout. Il s'est passé d'autres choses dans la commune et j'aurais bien aimé que vous soyez là parce qu'on ne peut pas juste venir quand cela nous concerne. Après, vous pouvez faire vos grimaces et faire ce que vous voudrez, mais il y a d'autres décisions que nous avons prises comme par exemple engager l'argent de la commune, et nous ne vous avons jamais vu dans la commission donc vous étiez membre, vous n'avez jamais pris une position, jamais. Pour en revenir sur le PLUi, les cartographies ont bien été posées sur table et présentées. Nous n'avons jamais rien caché, nous n'étions pas obligés de le passer conseil municipal parce que c'est un PLU intercommunal mais j'ai toujours voulu que tous les membres du conseil municipal soient informés. Certains points ont été modifiés car il y avait certaines choses, notamment sur l'habitat remarquable, où il y a eu des erreurs de faites sur les cartes. Vous ne pouvez pas venir comme « un cheveu sur la soupe » en disant : « Moi, je ne suis pas d'accord. Je suis le collectif de machin chouette. » Là, vous n'êtes pas le collectif de « machin chouette », vous êtes un conseiller municipal. Pour le collectif, vous reviendrez me voir ou prendre rendez-vous. Je suis tout à fait ouvert à cela. En ce qui concerne les cavités souterraines, il y en a partout, et même une, découverte sous cette salle de réunion et cela ne vous empêche pas de venir. Vous n'avez pas eu peur de venir ? Otez-moi d'un doute ?

M. RECHER : Je ne savais pas.

M. VASSE : Vous ne savez pas ? Si vous étiez venu aux différentes réunions où nous en avons discuté ! Cette cavité souterraine a été trouvée dans le nouveau rapport de cavités souterraines fait par la société EXPLORE. Ils en ont retrouvé 26. Vous étiez où ce jour-là, quand nous avons regardé ces 26 cavités souterraines ?

M. RECHER : J'étais quelque part. Je n'ai pas à me justifier.

M. VASSE : Donc, vous n'étiez pas présent quand nous avons examiné ces cavités souterraines !

M. RECHER : Vous me demandez où j'étais. Vous essayez de m'accuser ?

M. VASSE : Je ne vous accuse pas, je demande juste où vous étiez ?

M. RECHER : J'étais là où je devais être !

M. VASSE : C'est bien, et nous, nous étions là où nous devons être pour prendre les bonnes décisions.

M. RECHER : Aujourd'hui, je suis présent.

Mme HAUCHECORNE : Mais vous êtes présent comme conseiller municipal !

M. RECHER : Je dois être là pour expliquer ce que la commission a dit et ce que les habitants souhaitent dire.

Mme ESTRIER : Tout le monde est déjà au courant. Nous n'avons pas besoin que vous veniez pour nous le dire.

M. RECHER : Si vous étiez bien au courant de tout cela, je ne vois pas pourquoi, vous avez donné un avis positif ce terrain !

Mme ESTRIER : Une commission PLU existe !

Mme HAUCHECORNE : Nous n'allons pas retracer toutes les années où nous avons travaillé ensemble !

M. LEMAIRE : Ce qui veut dire que vous auriez voté contre ?

M. RECHER : Pour le PLUi ?

M. LEMAIRE : Non, pour la parcelle concernée ?

M. RECHER : Bien sûr que j'aurais voté contre !

M. LEMAIRE : Cela s'appelle un conflit d'intérêts.

M. RECHER : Non, non M. LEMAIRE, il n'y a pas de conflit d'intérêts.

M. LEMAIRE : Oui car vous citez la famille dont vous êtes membre !

M. RECHER : Bien sûr forcément, la maison de mes parents est impactée. Sauf que mes arguments, ce n'est pas pour faire plaisir à ma mère ici présente. Les arguments, sont écologiques, juridiques et sécuritaires. Je vous invite à relire le PLU, parce que vous dites que ce sont mes parents qui habitent cette parcelle et bien non, ce n'est pas la question.

M. VASSE : C'est quoi votre argument sécuritaire ?

M. RECHER : S'il y a un effondrement qui est responsable ? En sachant que dans différentes parcelles autour de chez moi, il y a des abaissements de terrain, donc forcément, il peut y avoir un risque sécuritaire, que cela soit pour mes parents ici présents ou mes voisins, ils peuvent s'inquiéter pour leur propre terrain et leur propre maison.

M. VASSE : Ceci est subjectif.

M. RECHER : Non, ce n'est pas subjectif. Vous êtes venu chez mes parents et vous avez bien pu constater vous-même l'affaissement de terrain !

M. VASSE : Oui et le commissaire enquêteur a répondu que cela ne serait constructible qu'à partir du moment où le risque sera levé. Vous êtes d'accord ?

M. RECHER : Moi, ce que je souhaite c'est que le conseil municipal dise aux habitants les choses. Parce que la réponse obtenue a été de revoir cette question avec notre commune. Donc, les habitants souhaitent revoir avec leur commune.

M. RAGNEAU : Et M. le Maire vient de vous répondre.

Mme ESTRIER : Et bien, qu'ils prennent rendez-vous.

M. RECHER : Il n'y a aucun souci, mais allez jusqu'à me demander où j'étais !

M. VASSE : En fait, vous insinuez, -parce que vous êtes le roi de l'insinuation-, excusez-moi, que nous avons travaillé sur ce PLUi en catimini ?

M. RECHER : Non, je n'ai jamais dit ça !

M. VASSE : Donc si nous n'avons pas travaillé en catimini, tout a été dit.

Mme HAUCHECORNE : Et vous aussi vous êtes informé !

M. RECHER : Oui, je suis au courant mais si vous êtes au courant de tout cela, vous devez savoir qu'il y a des habitants qui sont contre cette partie du PLUi !

M. VASSE : Cela s'appelle l'enquête publique et c'est normal.

M. RECHER : D'où ma question : si tout le monde a vu pour cette parcelle, je voudrais savoir ce que chacun en pense ?

Mme ESTRIER : Ce n'est pas le but. Vous ne pouvez pas nous interpellier pour savoir ce que nous en pensons.

M. VASSE : Rappelons les bases de la procédure de construction d'un PLU. Il y a eu une délibération de prise pour démarrer un PLU intercommunal à 54 communes. Il y a eu de multiples réunions où tout le monde pouvait aller sur des identifications de clos masure et des identifications écologiques. Je ne vous ai pas vu et c'était ouvert à tous les conseillers

PV conseil municipal du 25 Novembre 2025

municipaux. Il y a eu des réunions à Rolleville, au Havre, à Manéglise. Tous les sujets ont été abordés et nous avons travaillé sur des cartographies.

M. RECHER : Est-ce qu'il y a eu des réunions publiques avec les habitants de Graimbouville ?

M. VASSE : Oui et non.

M. RECHER : Dans la méthodologie, vous auriez pu proposer des réunions publiques avec les habitants.

M. VASSE : Non, car c'est un PLU intercommunal.

M. RECHER : Des communes ont tenu de telles réunions.

M. VASSE : Quelle commune par exemple ?

M. RECHER : Il me semble avoir vu que des communes avaient fait ce genre de réunion.

M. VASSE : Les réunions qu'il y a eu dans certaines communes, c'était pour les nouvelles cavités souterraines. Nous, nous ne l'avons pas fait. J'ai estimé, mais cela, j'en prendrai les responsabilités, que nous en parlerions directement avec les intéressés. De toute façon, comme c'est une cavité, il faut juste prévenir les gens et c'est tout. La cavité dont vous parlez, est mentionnée dans l'enquête publique et a été soulevée par différentes personnes. Le commissaire enquêteur a dit que de toute façon, comme dans toutes les communes où ils ont retrouvé des cavités souterraines le terrain ne deviendrait constructible qu'à partir du moment où le risque serait levé. Quand il sera levé, le propriétaire fera ce qu'il voudra. Il fera des sondages et un rapport sera établi. Ce rapport proposera de lever la cavité souterraine si, et seulement si, il n'y a rien, comme cela s'est fait, par exemple, en bas de la commune. Après cela reviendra en conseil municipal qui décidera si, oui ou non, il accepte de lever l'indice. Ensuite, cela part à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime). Des cartographies ont été faites. Il y a eu en Mairie de Graimbouville des réunions de la commission PLU. Nous avons étudié les différents sites, les différents zonages. En réunion de conseil municipal, cela a été examiné avec les cartes étalées sur les tables. Vous avez du lire les procès-verbaux parce que, comme par hasard, vous vous êtes reconnecté sur la plateforme au mois de septembre pour consulter les documents. Auparavant, vous n'avez jamais regardé les différents documents déposés.

M. RECHER : Je répète que je n'ai pas à me justifier !

M. VASSE : Non, vous n'avez pas à vous justifier mais moi, je le dis parce que je l'ai remarqué. Nous sommes administrateurs de cette plateforme. J'ai regardé et comme par hasard, vous avez repris les dossiers à partir du moment que nous avons parlé de la fin du PLUi. Pour information, cela fait 6 ans que nous travaillons dessus. Bien souvent, j'ai dit aux personnes qui sont venues me voir, d'aller rencontrer le commissaire enquêteur, allez voir les

services de l'urbanisme. Maintenant, si des personnes veulent venir me voir, il n'y a aucun souci, je les recevrai.

M. RECHER : C'est bien vous m'avez répondu.

M. VASSE : Le problème, c'est qu'il ne faut pas attendre que le train soit passé, c'est justement l'inverse. Nous arrivons dans les dernières démarches du PLUi, nous ne pouvons pas tout remodeler, il ne peut pas y avoir de deuxième enquête publique car nous travaillons à 54 communes. Les documents étaient clairs, cela a été fait en commission, des comptes rendus ont été faits lors des conseils municipaux. Toutes les réunions étaient publiques et ouvertes aux conseillers. Il y en avait d'ailleurs plusieurs parfois la même semaine suivant ce

que nous souhaitions approfondir : agriculture, écologie... Sur la partie écologique, pour dire vraiment que cela a un intérêt écologique, il faudrait déjà avoir un diagnostic écologique de la parcelle. Nous l'avons fait sur certains espaces puisque nous avons fait des comptages d'oiseaux sur le bassin. Vous l'avez lu dans les procès-verbaux ?

M. RECHER : Oui, je l'ai lu

M. VASSE : Cela devait être en septembre quand nous en avons parlé, des choses sont faites.

M. RECHER : Même si vous ne me voyiez pas, j'ai quand même suivi, durant ces dernières années, ce qui s'est passé dans la commune.

M. VASSE : Pas pour les comptes rendus du conseil municipal en tout cas !

Mme HAUCHECORNE : Vous suivez les choses mais vous n'êtes pas acteur. Un conseiller municipal, se doit d'être acteur.

M. RECHER : Nous pouvons d'ailleurs se demander qui est acteur et qui est spectateur réellement dans ce conseil municipal !

Mme ESTRIER : Dans un conseil municipal, des questions diverses peuvent être posées mais il n'y a aucune obligation d'y répondre immédiatement. Le Maire peut prendre acte des questions sans qu'il y ait débat.

M. VASSE : Je n'ai pas de souci avec les questions posées lors des conseils municipaux, souvent j'y réponds.

M. RECHER : Je n'ai pas de souci non plus. Il m'a été demandé de poser la question, j'ai donc posé la question.

M. VASSE : La question a été posée. Il y a des moments, cela ne fait pas de mal de remettre aussi « l'église au milieu du village ». J'ai rappelé la procédure. L'enquête publique est terminée et les gens ont pu aller déposer leurs avis.

M. LEMAIRE : Après vérification, il n'y a pas eu une seule petite commune où s'est tenue de réunion publique. Seules les grandes villes l'ont fait. Angerville l'Orcher a reçu, pour une permanence, le commissaire enquêteur.

M. DUMESNIL : Il existe un super site de la Communauté Urbaine où toutes les informations sur le PLUi, depuis l'ouverture en 2021, avec une dernière mise à jour en date du 24 janvier 2025, sont données. Tout est transparent.

M. RECHER : Tout est transparent en effet.

M. VASSE : Donc, s'il y a des personnes qui veulent nous rencontrer, il n'y a pas de souci. Je n'ai jamais refusé de rendez-vous.

M. RECHER : Entendu, je ferai retour de ce que vous avez dit, ils en seront satisfaits.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? **Non**

La séance est levée à 20h45

Le Maire,
M. Sylvain VASSE

La secrétaire de séance,
Mme Ghislaine BUREL